AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023BU1130E1-DE
Reçu le 01/12/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 30 novembre 2023

Date de publication : 01/12/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 23/11/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 30 novembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé-Courdault (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Olivier POIRAUD (pouvoir à Catherine TROMAS)
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Signature du Contrat territorial Eau Lay aval 2024-2029

AR Prefecture

079-257902205-20231130-2023BU1130E1-DE
Reçu le 01/12/2023

Signature du Contrat territorial Eau Lay aval 2024-2029.

Contexte

Le syndicat mixte du Bassin du Lay est animateur du programme « Contrat territorial Eau 2024-2029 ». Cet outil de l'Agence de l'eau permet de financer des actions de restauration et d'aménagement d'habitats d'intérêts communautaires (Natura2000) de la zone humide Marais poitevin.
En tant que partenaire et maître d'ouvrage d'une partie du programme, le Parc est cosignataire de ce contrat, ce qui lui permet de bénéficier du soutien de l'Agence de l'eau pour ses actions. Il s'agit de restauration de milieux, en particulier de prairies naturelles, d'habitats naturels… Le contrat territorial doit être signé par l'ensemble des partenaires.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
> d'autoriser le Président à signer le contrat territorial Eau "Lay Aval" pour la période 2024-2029 et à effectuer les demandes de financement pour les projets éligibles à ces dispositifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL